

Rencontre du Gouverneur de Bank Al-Maghrib avec les membres du Conseil de l'APSF

Rabat, lundi 29 mai 2006

Mot du Président Abdelkrim Bencherki

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir bien voulu nous recevoir. La réunion de ce jour coïncide avec le douzième anniversaire de l'APSF et nous donne ainsi l'occasion d'évoquer avec vous le chemin parcouru par notre association et les perspectives immédiates et lointaines des métiers des sociétés de financement.

Monsieur le Gouverneur,

À vous qui êtes à l'origine de nombreuses réformes, il n'est pas utile de rappeler ce que sont les sociétés de financement ou le volume appréciable de leurs concours à l'économie.

Plus que personne, vous connaissez ces sociétés, qui, grâce à leur spécialisation, ont su développer des produits innovants pour mieux répondre aux besoins des ménages et des entreprises. Plus que personne, vous savez qu'il est essentiel non seulement de préserver leurs atouts liés à la spécialisation, mais aussi de les renforcer pour qu'elles puissent faire toujours plus et mieux.

Au sein de l'APSF, nous avons d'abord privilégié une démarche pédagogique consistant à informer, expliquer, sensibiliser. Cette démarche s'est avérée d'autant plus pertinente qu'elle n'a jamais cherché à défendre seulement des intérêts catégoriels, mais surtout et avant tout l'intérêt général. Je crois pouvoir affirmer, sans fausse modestie, que c'est ce qui nous vaut, encore et toujours, l'écoute et l'estime de nos partenaires.

Monsieur le Gouverneur,

En nous attelant à la tâche, en 1994, nous avons dû tenir compte, d'abord et avant tout, de la situation dont l'APSF a dû hériter.

Parfois, il s'est agi de consolider l'existant en l'améliorant bien évidemment, comme c'est le cas pour le crédit-bail. L'APSF a mené des actions de communication au profit des utilisateurs potentiels pour mieux faire connaître cette formule de financement de l'investissement, en particulier pour la PME-PMI, en mettant en relief ses avantages.

Ce faisant, l'APSF a entrepris des actions de sensibilisation des politiques, des décideurs et des différents intervenants dans ce métier, juges, fiscalistes, juristes, pour rendre plus aisées et moins onéreuses les opérations de crédit-bail, tant au niveau de la conclusion des contrats qu'à celui de leur dénouement.

À cet égard, des avancées significatives ont pu être réalisées quant aux procédures, qu'il convient cependant d'améliorer. Mais des obstacles subsistent que la profession s'emploie à faire lever, notamment pour ce qui est de l'application de l'exonération de la TVA sur les opérations de lease-back. Obstacles liés souvent à la

différence d'interprétation entre administrations centrales et parfois entre directions régionales d'une même administration ; obstacles liés à des procédures lourdes et tatillonnes.

Parfois, il a fallu quasiment tout reconstruire, comme c'est le cas pour le crédit à la consommation exposé qu'il était à la surenchère, sujet aux spéculations les plus fantaisistes et rongé par des intermédiaires sans scrupule. En privilégiant l'éthique et la déontologie, en épousant une démarche fondée sur la pédagogie, l'information et l'échange, nous avons su - nous avons pu - réhabiliter ce secteur dans son rôle le plus noble et le plus éminent, à savoir améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Chemin faisant, l'APSF s'est naturellement concentrée sur un autre volet de sa mission, à savoir apporter à ses membres, les outils nécessaires au pilotage de leur activité, notamment une meilleure maîtrise du risque. Dans ce cadre, une mention particulière revient à la conception et à la mise en place du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque, connu désormais par ses seules initiales, SAAR, tant il a gagné en notoriété.

Monsieur le Gouverneur,

Dans sa quête d'un environnement meilleur pour les métiers de financement, les efforts de l'APSF ont été contrariés çà et là, à tel point que certains de nos membres se sont mis à s'interroger sur sa raison d'être.

Comment ne pas évoquer, à ce propos ?:

- le stock des crédits des fonctionnaires non remboursés à ce jour que les sociétés de crédit ont dû, à leur corps défendant, passer en provisions ;

- la récente opération d'encouragement des fonctionnaires à partir à la retraite avant l'heure. En fait d'encouragement de départ à la retraite, c'est l'encouragement de certains fonctionnaires à ne pas s'acquitter de leurs dettes contractées auprès des sociétés de crédit qui a été constaté dans les faits. Et, lorsque je dis certains fonctionnaires, le mot est inapproprié. Jugez-en vous - même, Monsieur le Gouverneur : sur environ 29 000 dossiers transmis par la PPR à la CMR portant sur un montant de plus de 550 millions de dirhams, seuls 8% des dossiers - je dis bien 8% - continuent de faire l'objet d'un prélèvement ;

- last but not least, la sempiternelle question du taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Il y a lieu de rappeler que, dès l'annonce de sa mise en place, l'APSF a attiré l'attention des Autorités Monétaires sur les conséquences non pas de l'institution d'un taux maximum des intérêts conventionnels (qui se justifiait en 1997), mais sur sa définition et ses modalités de calcul.

Le TMIC constitue paradoxalement dans les faits le taux autorisé, alors qu'il est censé ne jamais être atteint. La raison en est son faible niveau.

Récemment encore, l'APSF a de nouveau fait part aux Autorités monétaires de ses propositions sur la question, marquant sa préférence pour la libéralisation de ce taux, sachant qu'en définitive, une saine et loyale concurrence sur le marché constitue la meilleure protection pour la clientèle.

Avec le niveau actuel du TMIC, comment maintenir dans le circuit moderne certains clients présentant un profil de risque relativement plus élevé et comment promouvoir certaines formules de crédits de faibles montants qui intéressent une grande frange de la population ?

Nous fondons l'espoir que les signaux émis à ce sujet dans le cadre de la réunion du CNME du mois d'avril 2005 et ceux recueillis récemment auprès de nos partenaires de la DSB et de la Direction du Trésor, se concrétisent.

Monsieur le Gouverneur,

Des sujets communs préoccupent aussi les sociétés de financement et sont en conséquence au cœur des interventions de l'APSF. Je ne reviendrai ici ni sur leur problématique, ni sur leurs aspects techniques. Je me contenterai seulement de les évoquer, tant et si bien qu'en y apportant une réponse, l'horizon de nos métiers sera dégagé pour nous permettre, à nous professionnels, de nous consacrer à ce que nous savons faire le mieux et qui constitue notre raison d'être : créer de la richesse.

Je retiendrai parmi ces sujets :

- l'exclusion non motivée et injustifiée des sociétés de financement de la présentation au public des opérations d'assurances ;
- le dilemme dans lequel se trouvent les sociétés de financement du fait des exigences différentes de Bank Al-Maghrib et de l'Administration fiscale en matière de provisionnement.

Monsieur le Gouverneur,

Sollicitée qu'elle est par l'ensemble des chantiers que je viens d'évoquer, l'APSF n'en garde pas moins l'œil attentif et vigilant sur toutes les questions qui détermineront, à plus ou moins brève échéance l'avenir de nos métiers. Je retiendrai trois questions:

- la lutte contre le risque de surendettement des ménages. La question de l'endettement excessif de certains ménages est un aspect sur lequel il y a lieu légitimement de continuer à se pencher, si tant est que le spectre du surendettement agité çà et là soit établi et ne soit pas lié pour l'essentiel aux accidents de la vie, contre lesquels, malheureusement, nul n'est à l'abri. En tout état de cause, nous cherchons à mieux connaître notre clientèle et nous nous employons pour ce faire à affiner nos statistiques d'activité par catégorie socioprofessionnelle des utilisateurs du crédit. L'enquête sur l'endettement des ménages initiée par la DSB en collaboration avec l'APSF sur la base d'arrêté des

comptes à fin 2004 s'est avérée très édifiante et nous comptons la rééditer pour les exercices suivants. Au demeurant, ces statistiques et les résultats de cette enquête constituent les premiers jalons de la base de données de l'observatoire du financement des ménages créé par l'APSF ;

- le cadre réglementaire qui est appelé à évoluer, qu'il s'agisse de Bâle II ou des normes IAS. En tant que membres de Leaseurope et d'Eurofinas, nous sommes au fait des conditions de l'implémentation de ces réformes pour les établissements spécialisés et de leurs implications pour les entreprises et nous avons entamé la réflexion entre nous. Dans le même ordre d'idées, nous nous tenons à la disposition de Bank Al-Maghrib pour la réussite de ces chantiers, comme cela a été le cas lors de la réflexion ayant abouti à l'adoption du PCEC et à l'édiction de règles relatives à la classification des créances et leur couverture par les provisions ;

- l'échange d'informations entre opérateurs. Nul doute que le paysage économique et financier, voire social s'achemine vers une nécessité impérieuse pour les opérateurs de disposer de l'information la plus pertinente et la plus fiable pour décider. Dans ce cadre, la refonte des centrales d'information de Bank Al-Maghrib vient à point nommé. Forte de son expérience du SAAR, l'APSF a apporté sa contribution active à la réflexion initiée par la DRRE et éclaire, chaque fois qu'elle est sollicitée, les différentes institutions internationales qui s'intéressent à la question pour le marché marocain.

Monsieur le Gouverneur,

Je terminerais ce bref tour d'horizon en évoquant les responsabilités sociales de l'APSF. La profession a pris l'initiative d'inscrire dans son plan d'action les modalités de soutien à l'INDH et une première action dans ce sens consiste à faire parrainer par des sociétés membres, jusqu'à la fin de leurs études supérieures, des bacheliers orphelins recueillis par la Fondation Marocaine de l'Étudiant.

Je vous remercie encore une fois d'avoir bien voulu nous rencontrer et je voudrais également remercier devant vous tous nos interlocuteurs de Bank Al-Maghrib, qu'il s'agisse des responsables de la DSB et ou de la DRRE pour leur écoute et leur disponibilité jamais démenties.